



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 26 février 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 2 - Cotisation à l'Association Nationale des EPFL

Délibération n°7

Le vingt-six février deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Monsieur Laurent AMADIEU.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 11

M. AMADIEU, Mme BARDIN-RABATEL, Mme BELAIR, M. CARDIN, M. CATTIN, M. CLAPPAZ, M. CORBET, M. DESPESSE, Mme MARTIN-GRAND, M. OLLEON, Mme PANTEL

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 6

M. LONGO à M. OLLEON, Mme MARDIROSSIAN à M. CORBET, M. MATHIEU à M. CLAPPAZ, M. MOCELLIN à M. DESPESSE, M. MOREAU à M. CATTIN, M. QUEIROS à M. AMADIEU

Administrateurs absents et excusés : 1

Mme SAURAT

Jean-Luc CORBET a été nommé secrétaire de séance.

L'association nationale des établissements publics fonciers locaux a pour vocation première la mise en réseau de ses 25 adhérents et de l'ensemble de leurs salariés. Elle a aussi pour vocation la défense des intérêts des EPFL au niveau national par des échanges réguliers avec les parlementaires, les ministères et leurs directions centrales, ainsi qu'en nouant des partenariats actifs avec des fédérations et organismes nationaux (EPFE, SAFER, EPL, USH, Banque des Territoires, Action Logement, FPI, etc.).

L'association assure une veille juridique, foncière et fiscale. Elle organise des cycles de formations métiers, anime une messagerie interne qui connecte les salarié(e)s et élu(e)s aux informations dont ils ou elles ont besoin en les mettant en lien pour les faire collaborer sur des thématiques métiers. L'association organise aussi des manifestations et des rencontres métiers.

L'association emploie dans ce cadre deux postes à temps plein : une responsable et une chargée de missions auprès du secrétaire général.

L'EPFL du Dauphiné est membre de l'association depuis sa création.

Lors de l'assemblée générale de l'association en date du 16 octobre 2025, le montant des cotisations annuelles des EPFL qui reste déterminé selon le nombre d'habitants de leurs territoires d'intervention respectifs, a été réévalué :

- 7 000 € par an pour les EPFL couvrant jusqu'à 249 999 habitants,
- 12 000 € par an pour les EPFL couvrant de 250 000 à 499 999 habitants,
- 14 000 € par an pour les EPFL couvrant plus de 500 000 habitants.

Le périmètre d'intervention de l'EPFL du Dauphiné couvrant plus de 500 000 habitants, le montant de sa cotisation annuelle est de 14 000 €.

Par ailleurs, en 2024, l'association a développé une nouvelle offre de formation comprenant une plateforme de gestion des formations, des ressources pédagogiques actualisées et des parcours innovants. Afin d'en garantir la pérennité et de prendre en compte la participation effective aux sessions de formation en présentiel, un complément de cotisation de 250 € par personne et par session de formation suivie est instauré.

En 2024, 10 salariés de l'EPFL du Dauphiné ont suivi des formations proposées par l'association. Le complément de cotisation est donc de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné décide :

- Confirme l'adhésion à l'Association Nationale des EPFL – 65 boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND.
- Décide le versement de la cotisation annuelle correspondante pour l'année 2026 ainsi que pour les suivantes tant que le montant restera le même, soit un montant annuel de 14 000 € (quatorze mille euros).

- Décide le versement du complément de cotisation de 250 € par personne et par session de formation conformément à l'état présenté annuellement tant que ce forfait restera inchangé soit, pour l'année 2025, 2 500 € (deux mille cinq cent euros) correspondant aux 10 sessions de formations suivies par les salariés de l'EPFL du Dauphiné.

Conclusions : adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,
Laurent AMADIEU